

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
Rapporteur : Chantal JOUNEAUX

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un premier temps, le Conseil régional rappelle le cadre dans lequel a été travaillée cette première carte pluriannuelle, à savoir sa place dans la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) en lien avec les objectifs portés par cette dernière en matière d'accès à la formation ainsi que la procédure de concertation mise en place.

S'agissant des mesures, elles se décomposent en trois points :

- les ouvertures de formations en réponse à l'appel à projet (AAP) 2025-2027 : 33 candidatures retenues sur les 64 reçues (sachant que ces réponses couvraient 40 projets de l'AAP sur 48 proposés) en notant que 11 donneront lieu à des ouvertures à la rentrée 2025, les autres se faisant en 2026 ou 2027 ;
- des mesures complémentaires en termes de Formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) avec 2 ouvertures en 2025, mais aussi des augmentations de capacité d'accueil dont 2 sur 4 concernent la rentrée 2025, 2 transformations et 3 transferts de formations en lien avec la fermeture du lycée Kersa La Salle de Ploubazlanec ;
- des fermetures et diminutions de capacité d'accueil présentées dans la logique dite de transformation : 17 fermetures de formations dont 5 liées à la fermeture du lycée de Ploubazlanec et 4 mesures de diminution de capacité d'accueil.

Pour terminer, le Conseil régional annonce un travail à venir sur l'attractivité des formations professionnelles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Après la carte présentée à la session de décembre 2023 pour la rentrée 2024, carte dite de transition, il s'agit de la première carte répondant à la nouvelle philosophie de pluri annualité.

Le CESER tient à souligner l'important travail de concertation, assez inédit en la matière, mené depuis 2023 pour l'élaboration de cette carte pluriannuelle. Toutefois, il suggère au Conseil régional de poursuivre le travail d'explication sur « le pourquoi et le comment » pour que l'ensemble des acteurs comprennent bien cette nouvelle philosophie de construction de la carte.

La présentation des différentes mesures, tant en ce qui concerne les ouvertures en réponse à l'AAP 2025-2027 que les mesures complémentaires et les mesures de fermetures-diminutions des capacités d'accueil, appelle plusieurs remarques et questionnements du CESER. Certains questionnements auraient peut-être pu être évités ou tempérés si, comme habituellement et initialement prévu, la réunion plénière du CREFOP s'était tenue avant la rédaction de cet avis.

Observations sur les ouvertures en réponse à l'AAP :

Au regard des propositions contenues dans le dossier, à savoir **33 candidatures retenues pour 11 ouvertures à la rentrée 2025**, sachant que l'AAP portait sur 48 projets, dont 40 ont suscité une réponse de la part de 64 établissements, le CESER souhaite avoir des éclaircissements sur plusieurs points. Et particulièrement, alors même qu'il avait déjà été constaté des non-réponses concernant 8 formations, pourquoi aujourd'hui seules

33 candidatures sont retenues (et donc 33 formations) alors même que des établissements avaient postulé pour les 7 formations qui ont aujourd'hui disparu de la carte ? Le CESER tient à rappeler que les 48 formations cibles de l'AAP avaient été présentées comme répondant aux besoins des territoires, des branches et des établissements, en cohérence avec les objectifs de la SRTES et du CPRDFOP. Il est dit que les demandes ont été instruites en tenant compte de la qualité des réponses, de la faisabilité en termes de moyens humains (rectorat) et de financements par la Région s'agissant des équipements et des bâtiments. A ce propos, le CESER s'étonne car si la non-approbation de certaines réponses est liée par exemple au budget investissement, le risque est fort que cette problématique existe encore en 2026 et 2027 au regard de la conjoncture budgétaire actuelle. Or, il est pourtant indiqué dans le bordereau qu'il y aura en 2025 une relance sur les 15 projets de l'AAP non attribués aujourd'hui. Le CESER souhaiterait connaître rapidement les modalités de cette relance et savoir si, pour éviter des non-réponses ou des réponses insuffisantes de la part des établissements, plus d'éléments d'informations leur seront demandés.

Par ailleurs, sachant que des établissements ont fait des demandes hors AAP, demandes non retenues et n'apparaissant pas de fait dans le bordereau mais dont certaines ont été faites pour faire évoluer l'AAP, le CESER souhaite savoir comment cette évolution pourra se faire : est-il envisagé une évolution sur la période en cours et donc sur 2026-2027 ? Ou cela se fera-t-il dans le cadre du nouvel AAP couvrant les rentrées 2028 à 2030 ?

Sur les mesures complémentaires à l'initiative des établissements, le CESER note que des arbitrages ont été réalisés tant sur les demandes de FCIL que les augmentations de capacité d'accueil depuis la commission Formation Initiale du CREFOP. Il aurait apprécié trouver dans ce bordereau des informations sur ce qui a conduit à ces arbitrages. Il constate par ailleurs qu'une nouvelle fois, la demande d'augmentation de capacité d'accueil demandée par le lycée professionnel Freyssinet de Saint Briec a été rejetée.

Sur les fermetures et diminution des capacités d'accueil

Tout comme l'an dernier, les mesures faites dans la « logique de transformation et d'adaptation de l'offre de formation », mesures qui consistent en des fermetures « sèches » et des diminutions d'accueil, sont présentées aux acteurs en toute fin de procédure. Aussi, tout comme l'an dernier, le CESER ne peut que vivement déplorer une présentation si tardive alors même que plusieurs fermetures concernent des formations ayant des difficultés de recrutement depuis plusieurs années. Dans ce cadre, le CESER a du mal à croire que les arbitrages sur ces mesures, lesquelles ne sont pas sans conséquences pour les élèves et les personnels enseignants, aient été faits si tardivement par le Rectorat et le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC). Le CESER constate par ailleurs une accélération de ces mesures « s'inscrivant dans une logique de transformation » avec notamment 17 fermetures décidées pour la rentrée 2025 contre 7 à la rentrée 2024. Il s'interroge quant au devenir des formations touchées aujourd'hui par des diminutions d'accueil : faut-il s'attendre à leur fermeture à une échéance proche ?

Pour terminer, le CESER note avec intérêt le travail annoncé sur l'attractivité des formations professionnelles. Mais, ainsi qu'il a pu le faire en commission Orientation Tout au Long de la Vie du CREFOP en septembre dernier quand ce sujet a été évoqué, le CESER rappelle qu'au-delà de l'attractivité des formations, il est aussi nécessaire de travailler sur l'attractivité des métiers.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Ronan OILLIC

FSU Bretagne

Au moment de rédiger cette intervention, le sentiment qui domine au sein de la FSU est la colère. Colère devant cette proposition d'évolution de la carte des formations dénuée de toute ambition pour la voie professionnelle sous statut scolaire qui passera à côté de tous les enjeux de formation. Finalement le seul objectif de cette carte des formations est de participer à son échelle aux suppressions de postes dans l'éducation nationale, cible prioritaire de la politique austéritaire gouvernementale.

Pour justifier les milliers d'emplois supprimés dans l'enseignement, le gouvernement appelle la démographie à son secours. Certes, la FSU ne nie pas l'arrivée de cette baisse démographique, pour autant il est important de rappeler quelques faits.

Dans son bilan sur les affectations à la rentrée 2023, le DRAIO du rectorat de Rennes note que « *l'augmentation du nombre de candidats formulant un premier vœu en CAP, pour des capacités similaires à celles de 2022, accroît la pression sur ces formations* », mais aussi qu'« *en seconde professionnelle, le nombre de candidat en 1^{er} vœu et le nombre de présents à la rentrée n'a jamais été aussi important depuis 2018. L'augmentation des capacités d'accueil n'a pu compenser l'augmentation du nombre de candidats. Ainsi le nombre de présents à la rentrée ne s'accroît pas autant que le nombre de candidats* ». Le bilan est donc accablant, la politique ultra-restrictive sur les cartes de formations depuis plusieurs années a contribué à détourner des jeunes de la voie professionnelle sous statut scolaire. Ce constat peut être prolongé pour la rentrée 2024, 647 élèves supplémentaires étant accueillis en lycée professionnel. Devant cet attrait pour la voie professionnelle, la seule réponse apportée est « pour toute ouverture, il faut une fermeture ». Où est la logique ?

D'autre part, « la revue de dépenses », réalisée conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'éducation, publiée en septembre 2024, portant sur l'évolution des effectifs entre 2023 et 2028, pointe certes une baisse en lycée général, mais prévoit une hausse en LP. En suivant la logique démographique pure, le gouvernement devrait augmenter les moyens pour l'enseignement professionnel. Au contraire il est envisagé ici une baisse du nombre d'enseignants et donc du nombre de formations.

Au niveau régional, l'étude de l'INSEE, montre aussi une diminution attendue du nombre d'élèves en lycée. Cependant l'étude ne fait pas la distinction entre les effectifs des lycées généraux et des lycées professionnels. Surtout, elle rappelle que c'est la hausse du nombre d'apprentis ces dernières années qui a été à l'origine de la décline du nombre d'élèves dans les lycées. Ainsi entre 2018 et 2023 le nombre d'apprentis âgés de 15 ans a pratiquement doublé sur la période (+87,4 %) et celui des apprentis âgés de 16 à 19 ans a augmenté de 26,6 %.

Il est aussi noté que cette hausse de l'apprentissage dépend largement du financement public. Or pour anticiper les effectifs des années à venir « *les hypothèses retenues pour le calcul des taux de scolarisation se basent sur les politiques actuelles d'incitation à l'apprentissage* ». Cet écrit date du mois de septembre, et depuis le gouvernement a aussi prévu des baisses de dotation à l'apprentissage. Quel en sera l'impact sur le nombre d'apprentis et par conséquent sur le nombre de lycéens ? La carte des formations proposée sera-t-elle en mesure de répondre aux évolutions qui pourraient se produire ? A l'évidence non.

Ainsi dans le bassin rennais, toutes les formations sont remplies et pourtant chaque année des élèves se trouvent sans affectations à la rentrée, n'ayant plus que l'école de la rue pour horizon. La création d'un unique bac pro dans les lycées professionnels publics ne peut en aucun être suffisant pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de suivre des études.

Quant aux mesures de fermetures, en ciblant principalement le département du Morbihan elles montrent l'abandon de l'objectif d'aménagement harmonieux du territoire, pourtant souvent présent dans les discours.

Impossible d'évoquer la carte des formations sans évoquer quelques cas emblématiques du renoncement au développement de la voie professionnelle.

Ainsi, alors qu'un des critères pour évaluer l'intérêt d'une formation devrait être l'insertion des jeunes le rectorat et la région décident de la fermeture du Bac Pro Hygiène, Propreté et Stérilisation à Lanester. Le suivi de chacun des 18 élèves des deux dernières promotions ayant eu leur bac professionnel montre que 4 élèves poursuivent leurs études, 13 ont un emploi, et un seul n'a pas répondu. Pour justifier cette fermeture le rectorat prétend que son « logiciel Orion » donne un chiffre de seulement 33% d'insertion pour les jeunes de cette filière. Pour la FSU un jeune ayant un emploi est un jeune inséré, le reste ne prouve qu'une chose : que le logiciel utilisé par l'éducation nationale n'a aucune fiabilité !!! Rappelons d'autre part que cette filière n'a qu'un faible coût en terme budgétaire, puisqu'elle a un recrutement limité à 14 permettant un regroupement en enseignement général avec les élèves d'une autre section et évitant les dédoublements en enseignement pro. Nous sommes donc dans des économies de demi-bout de chandelle.

L'autre critère censé être observé pour maintenir ou non une formation est l'attractivité. L'exemple du lycée de Questembert est sur ce point exemplaire. Le Bac Pro Agora qui souffrait d'effectifs faibles depuis quelques années, a lancé un plan d'attractivité dont la création d'une option UF2S est la base. Et cela fonctionne puisque depuis deux ans le nombre d'élèves inscrits a nettement augmenté, permettant à des jeunes de ce bassin rural d'engager des études dans le seul lycée de proximité. Conclusion : ... on ferme. En effet le rectorat a décidé que coûte que coûte il fallait une fermeture dans ce lycée, alors pour sauver le BTS en plasturgie on ferme le bac pro du domaine tertiaire.

Enfin comme la FSU l'a souligné dès la réunion de la commission formation du CREFOP, l'appel à projet amène à exacerber l'opposition public-privé. Sur le seul Bac Pro dans le domaine de l'environnement proposé, le lycée public du Rheu se trouvait en concurrence avec le lycée privé Ozanam de Cesson-Sévigné. Aucune filière de ce genre n'existait auparavant, en faisant le choix du second le rectorat et la région ont décidé d'exclure l'enseignement public de ce secteur. C'est un choix politique grave que la FSU dénonce.

Finalement, la meilleure conclusion pour cette intervention est de rappeler le vote du CAEN du jeudi 28 novembre, sur la proposition de carte des formations : en votant à une très large majorité contre, les membres de cette instance ont exprimé leur désaccord avec cette carte du renoncement.



Intervention de Thierry CHAMBON Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Monsieur Le Président, Chers collègues,

Je m'exprime ici au nom de l'Union des Entreprises de proximité (U2P).

Le CESER est amené à se prononcer sur les évolutions proposées dans le cadre de la carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales scolaires.

En juin dernier l'assemblée régionale a défini le cadre d'une nouvelle approche permettant d'amorcer l'évolution de l'offre de formation proposée au sein des lycées bretons en engageant une démarche de transformation avec une perspective pluriannuelle.

L'U2P ne peut qu'exprimer son soutien à la démarche qui reflète l'engagement du Conseil régional à :

- valoriser la voie professionnelle dans son ensemble ;
- répondre aux enjeux d'aménagement du territoire ;
- adapter l'offre de formation en réponse aux enjeux de transitions économiques, sociales et environnementales.

Mais comme pour toutes nouvelles démarches, nous pouvons toujours mieux faire.

Cette transformation a nécessité une forte mobilisation des services du Rectorat, du Conseil régional et de la Commission formation initiale du CREFOP, avec des rencontres dans les territoires et des représentants professionnels au niveau régional.

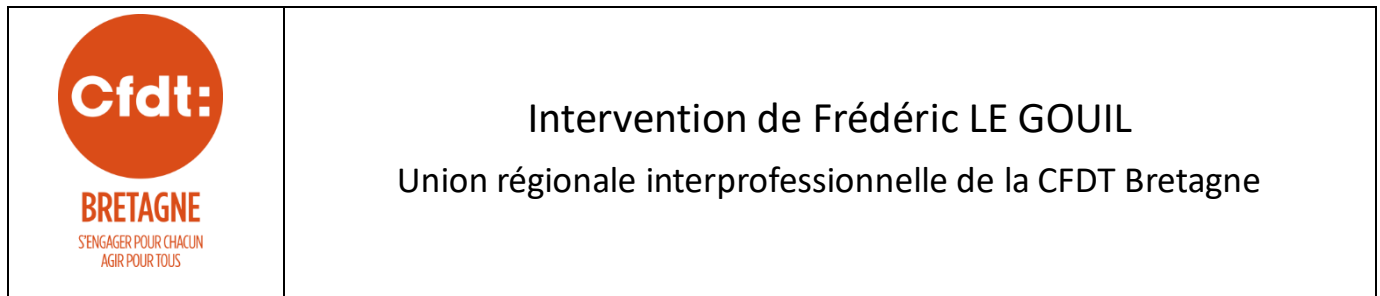
En plénier du CREFOP de mai 2024, l'U2P avait alerté sur l'absence de concertation de certains secteurs professionnels pour certaines demandes : par exemple, la coiffure, la pâtisserie...

L'élaboration de la carte des formations comme beaucoup de dossiers emploi/formation s'appuie sur une concertation des représentants professionnels par les branches. Mais avez-vous une idée de la représentation des branches en régions ! Et à l'échelle des territoires ! Leur représentation se compte sur les doigts de la main...

Au 31 mars 2020, on dénombrait encore 250 branches au national ! Toutes n'ont pas la capacité ou l'intérêt d'une représentation régionale. Ce sont en général des branches aux effectifs et moyens plus restreint qui ne sont pas représentées dans les territoires. L'U2P souhaite donc que soit engagé une vraie concertation avec les secteurs professionnels concernés en amont et indépendamment de la concertation de partenaires sociaux au sein des instances du CREFOP.

A l'instar et en cohérence avec la méthodologie mise en place pour l'élaboration du document d'orientations des formations professionnelles, document prospectif et Programmatique, prévu par la loi, proposant pour 19 secteurs économiques de la Bretagne des éléments d'analyse de leur contexte et de prospective à moyen terme des emplois et des compétences.

L'U2P se tient à la disposition des services du rectorat et du Conseil régional pour les secteurs professionnels relevant de son champ de compétence.



En préambule, la CFDT tient à rappeler qu'elle soutient depuis longtemps la démarche de pluri annualité. Il s'agit de permettre un travail de prospective et d'offrir une vue à moyen termes pour les établissements afin qu'ils candidatent sur des formations en lien avec les évolutions et les besoins du territoire breton tout en offrant le panel le plus large possible pour les élèves.

Nous tenons aussi à rappeler la volonté de la CFDT de travailler de manière constructive dans le cadre d'un quadripartisme qu'elle a toujours soutenu. Or si nous pouvons saluer tout le travail de concertation qui a prévalu à la construction de la carte « cible » qui a été présentée à la session de juin, la manière de faire sur les dernières semaines du processus aboutissant à la carte qui nous est soumise ici nous interroge. Et ce, à plusieurs titres.

Ainsi, la CFDT s'inquiète fortement de la réelle attention qui est accordée aux avis des différentes instances dans lesquelles siègent notamment les partenaires sociaux dont les représentants des personnels des établissements. En effet, ces instances n'ont été réunies que la semaine dernière, à savoir les 27 et 28 novembre, soit bien tardivement, alors même qu'un bordereau « ficelé » - celui-là même dont nous parlons – était déjà soumis au CESER et aux élus du Conseil régional.

Par ailleurs, et ce pour la deuxième année consécutive, c'est uniquement par le biais du document final que nous avons connaissance de la liste des fermetures et baisses de capacités d'accueil pour la rentrée 2025. La CFDT déplore fortement cet état de fait et considère qu'il serait grand temps que l'Education Nationale, à savoir donc le Rectorat, travaille sur l'anticipation de ce type de mesures surtout quand elles sont présentées comme touchant des formations ayant des difficultés de remplissage depuis plusieurs années. Et quel étonnement, et le mot est faible, de découvrir au CREA du 28 novembre des fermetures de formations professionnelles en lycées agricoles privés, fermetures absentes de la carte soumise à l'avis du CESER.

S'agissant plus particulièrement des ouvertures en réponses à l'appel à projet, 11 formations vont donc ouvrir en 2025, les autres étant programmées sur les deux années suivantes. Au regard de la situation budgétaire actuelle et particulièrement des économies qui vont être demandées au Conseil Régional de Bretagne et à l'Education nationale, la CFDT s'inquiète de l'avenir des projets d'ouverture retenus pour les années 2026 et 2027. Verront-ils le jour surtout s'ils demandent des investissements conséquents pour les plateaux techniques ? Seront-ils impactés par les annonces de baisse d'effectifs d'enseignants ?

Pour conclure, si la CFDT, comme rappelé en préambule, soutient la démarche de pluri annualité et peut entendre, qu'en raison de son caractère novateur, la mise en place soit un peu « compliquée », elle insiste sur la nécessité pour tous les acteurs concernés de travailler ensemble. Il s'agit bien ici d'offrir un enseignement diversifié et de qualité à nos jeunes bretonnes et bretons.

La CFDT partage les observations émises par le CESER dans son avis et le votera.



Intervention de Michel FRANCOMME

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur le 1^{er} travail effectué de la carte pluriannuelle des formations, à priori pour assoir la place de la Région dans ses engagements en termes de Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), en sachant « que les objectifs portés par cette dernière en matière d'accès à la formation ainsi que la procédure de concertation mise en place » sont clairement affichés dans l'entête et se veulent rassurants pour les professions dont les métiers sont en tension et concertés, c'est-à-dire synonyme de débats paritaires et constructifs sur la base des connaissances des acteurs au plus près du « terrain ».

Pour autant la CGT observe, en profitant des croisements de données de son réseau, qu'il y a quelques dysfonctionnements criants qui émergent, entre l'ambition affichée et la réalité des arbitrages opérés, sinon contestables ceux-ci sont tout du moins questionnables.

Pour en être convaincu nous vous recommandons de lire l'intervention de notre organisation, le 27 novembre dernier, au Comité plénier du CREFOP, où nous trouvons discutable, aussi bien sur la forme que sur le fond, la présentation de la carte pluriannuelle des formations.

Des fermetures annoncées qui sont en fait, pour partie, des transferts du domaine public vers le domaine privé, de nombreuses fermetures qui lèsent certaines parties du territoire (Morbihan en particulier avec les 2 fermetures FCIL - formations complémentaires d'initiative locale- de Vannes et d'Auray), les principaux établissements touchés qui ne sont pas même avertis en amont... rien qui reflète, au 1^{er} abord, un dialogue social qui se veut constructif et de qualité, pourtant utile pour fédérer autour des projets d'envergure comme la carte pluriannuelle des formations imposée par le rectorat. Les conséquences peuvent s'avérer lourdes d'impact et le manque d'audace affiché de se confronter à des avis différents, en s'appuyant sur les débats « experts » du paritarisme, laisse planer le trouble qu'en aux motivations de cette construction et cette priorisation des formations utiles à l'économie dans un cadre de débats enrichis et d'intérêts communs.

Si cette carte pluriannuelle était adoptée en l'état, sans un moratoire dès le début 2025 entre les parties, un déséquilibre des fermetures identifiées et de leurs conséquences pourrait apparaître rapidement. Des différences socio-scolaires seraient mises en exergue avec des incidences irréversibles, de sorte que la Région pourrait être fragilisée et de fortes incompréhensions se manifesteraient.



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Alors que ce premier cycle d'élaboration de la carte pluriannuelle des formations s'achève, le MEDEF Bretagne porte un regard positif sur cette nouvelle séquence d'adaptation de la carte des formations professionnelles.

En effet, la mise en œuvre de cette carte des formations professionnelles nous permet d'inscrire la formation professionnelle de notre région comme partie intégrante d'une politique de développement de l'économie régionale et d'industrialisation du territoire. Les ouvertures de formation proposée sur les 3 prochaines rentrées doivent venir en soutien des stratégies régionales en vue de former des jeunes actifs vers des métiers qui font et feront en Bretagne l'objet de recrutements.

L'exercice innovant qui s'est accéléré jusqu'à ces dernières semaines de finalisation de la carte est aussi à souligner en ce qu'il sort les acteurs de la formation professionnelle d'une stricte logique comptable, autrement dit une ouverture de formation contre une fermeture de formation, pour aller vers une logique prospective permettant d'anticiper les besoins notamment des entreprises ainsi que d'adapter l'offre de formation aux dynamiques territoriales.

Une dernière innovation sur cette carte pluriannuelle est à souligner : les plans d'attractivité des formations. Par la mise en œuvre de plans d'attractivité des formations impliquant les branches professionnelles, les établissements de formation, et d'autres partenaires, il est rappelé que le déficit d'attractivité des formations qui peut notamment conduire à des fermetures n'est pas une fatalité. Au contraire, une mobilisation des acteurs de la formation via ces plans d'attractivité peut permettre de conforter des formations.

Parmi les progrès et les améliorations que nous appelons de nos vœux sur cette démarche de carte pluriannuelle, il nous semble nécessaire de renforcer le lien entre les secteurs professionnels, leurs représentants, les entreprises et les établissements de formation qui s'inscrivent dans ces évolutions de la carte des formations. Des efforts importants sont à faire en la matière. Cet enjeu renvoie directement à l'une des priorités du MEDEF Bretagne qu'est le rapprochement école – entreprise – cet enjeu doit trouver sa place dans l'élaboration de cette carte des formations.

Enfin, il est à souligner que la question des fermetures de formations reste un angle mort de la concertation sur la carte des formations. Il convient certainement de relever le challenge de mettre en œuvre une méthodologie conjuguant pragmatisme et réalisme, et conduisant au consensus. Sur ce point, un vrai chantier doit être conduit.

Je vous remercie de votre attention.